

- AVIS D'ATTRIBUTION -

**1. Entité adjudicatrice :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>  
Type d'entité adjudicatrice : Collectivité territoriale agissant comme opérateur de réseaux  
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de l'accord-cadre :**

Intitulé :

Réhabilitation ou renouvellement sans tranchée des réseaux publics d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de SAINT-LOUIS Agglomération

Type d'accord-cadre :

Il s'agit d'un accord-cadre de travaux.

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 23 24 10 - 9	Travaux d'assainissement
45 23 24 11 - 6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Il n'est pas reconductible.

Le(s) délai(s) d'exécution des travaux est(ont) précisé(s) dans les bons de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.



**Type de procédure :**

Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

**Publications antérieures concernant le même accord-cadre :**

Avis d'appel public à la concurrence paru :

-Au BOAMP n° 22-129792 du 28/09/2022 ;

**3. Attribution de l'accord-cadre :**

**Date d'attribution de l'accord-cadre :** mardi 13 décembre 2022

**Titulaire de l'accord-cadre :**

SMCE REHA  
Zone Heiden Ouest  
5 rue d'Italie – BP8  
68310 WITTELSHEIM

**Montant des prestations :**

L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par l'entité adjudicatrice. Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée globale de l'accord-cadre, dans les limites suivantes :

Montant minimum de commande : 160 000 € HT

Montant maximum de commande : 1 600 000 € HT

**4. Renseignements complémentaires :**

**Autres informations**

Date de signature de l'accord-cadre : mardi 13 décembre 2022

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.



## 5. Procédures de recours :

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis :** Mercredi 21 décembre 2022

